

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 68/SLAG tablissant la liste des fonctionnaires et notables susceptibles d'être désignés comme assesseurs à la Cour Criminelle pour l'année 1974.

n° 68/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
5 février 1974

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro
25 février 1974

VISAS

Vu l'article 15 du décret modifié du 4 février 1904 portant réorganisation de la justice dans le territoire

Vu le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La liste des douze fonctionnaires et notables susceptibles d'être désignés, par voie de tirage au sort, comme assesseurs à la Cour Criminelle, est établie comme suit pour l'année 1974: MM. Alaoui Abdoulmajid, directeur école quartier 2; Ali Elmi Yonis, ancien député; Ali Farah, capitaine d'infanterie en retraite; Baert, directeur de la BNC; Coubèche, président de la Chambre de commerce; Daumas, directeur de l'ORTF; Ismaël Guedi, inspecteur du Travail; Lenoir, chef du service des eaux; Mohamed Abdoul Gamil, président de la Communauté Arabe; Palmier, trésorier-payeur général; Saleh Hassan, rédacteur adjoint au chef du District Serres, directeur du CFE. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officielle du Territoire et communiqué partout où besoin sera.